

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 14-001491 / 65098097
Feldschlösschen Boissons SA, 1762 Givisiez
Préparation des commandes et livraison pour leurs clients (restauration)
Besoin particulier de consommation
12 H
01.06.2014–31.05.2017 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 14-001112 / 52042236
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
Ensemble des ateliers
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
110 H
01.05.2014–31.12.2015 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-001064 / 41500581
Décovi S.A., 2824 Vicques
Secteurs de la Production: décolletage, reprise, fraisage (CNC)
et activité contrôle/surveillance de la production
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
40 H
01.05.2014–30.04.2017 (Renouvellement)
- 14-001915 / 67038829
Lamina Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains
Frittage, recouvrement, sablage, rodage et pressage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
11 H
01.04.2014–31.03.2017 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 14-001796 / 73064855
Nestlé Nespresso SA Centre de Production, 1580 Avenches
Département électricité - automation: intervention lors de problèmes techniques
sur les installations de production et les infrastructures liées
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.07.2014–30.06.2015 (Renouvellement)

- 14-001914 / 67038829
Lamina Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains
Maintenance: interventions lors de pannes des équipements de production
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
01.04.2014–31.03.2017 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

19 août 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail